

Paris, le 29 avril 2025

Communiqué de presse

Facturation électronique : deux tiers des entreprises françaises se disent confiantes, selon un sondage

Alors que la généralisation de la facturation électronique est fixée au 1^{er} septembre 2026, le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables et ECMA révèlent les résultats de leur baromètre annuel sur la facture électronique. Réalisé par OpinionWay, ce sondage met en lumière des signaux encourageants : les entreprises se déclarent confiantes dans le passage à la facture électronique, mais la pédagogie et l'accompagnement restent des leviers à renforcer.

Des entreprises globalement engagées dans cette transition, mais leur connaissance de la réforme reste perfectible

74 % des entreprises interrogées déclarent connaître la réforme de la facturation électronique (un chiffre qui grimpe à 91 % pour les entreprises de plus de 10 salariés), tandis que 66 % estiment comprendre le processus de mise en place (86 % pour les PME). Près d'un répondant sur 5 se dit déjà opérationnel ou proactif dans sa transition vers la facturation électronique, et 3 entreprises sur 4 ont déjà mis en place ou sont en train de définir un plan d'action. Une dynamique qui reflète une confiance croissante dans le passage à la facture électronique, partagée par 68 % des entreprises, et même 88 % chez les PME.

Les entreprises identifient par ailleurs les bénéfices attendus de la réforme : 53 % d'entre elles (et jusqu'à 75 % des entreprises de plus de 10 salariés) estiment que la facturation électronique apportera une meilleure traçabilité et une mise en conformité facilitée des factures. Elles sont également 43 % à y voir un levier de sécurisation des données.

Cependant, cette connaissance de la réforme reste partielle pour une grande partie d'entre elles : 42 % des répondants n'en ont qu'une vision globale, sans maîtriser les détails ou les implications concrètes. Par ailleurs, 26 % des entreprises ignorent encore tout de cette obligation à venir. Ces données révèlent une transition encore incomplète, qui nécessite un effort de pédagogie renforcé. Pour justifier cette mauvaise compréhension, les entreprises soulignent un manque d'information, au même titre que l'absence de soutien technique.

« La réforme de la facturation électronique est une transformation structurelle. Elle nécessite un accompagnement rigoureux et adapté pour que chaque entreprise, même la plus petite, puisse en saisir les bénéfices. Les experts-comptables ont un rôle déterminant à jouer dans cette transition. » déclare Damien Charrier, président du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables.

Un rôle central pour les experts-comptables

Déjà identifiés comme des tiers de confiance des chefs d'entreprise, les experts-comptables sont en première ligne de cette réforme. Plus de la moitié des entreprises interrogées font confiance à leur expert-comptable pour les accompagner, notamment dans le choix de leur future PDP. La facturation électronique n'est en effet pas une contrainte administrative mais bien l'occasion d'entrer dans une nouvelle ère de pilotage d'entreprise, où les données recueillies accompagnent les prises de décision des dirigeants et deviennent de véritables leviers de performance.

Les entreprises expriment une forte attente en matière de conseils sur le choix de PDP et de plan d'action détaillé de la part de leur cabinet d'expertise comptable. 76 % des TPE de 3 à 5 salariés attendent de la formation à l'utilisation de la PDP, et 67 % souhaitent des informations sur la réforme. Cet appui des experts-comptables est d'autant plus nécessaire que les entreprises restent prudentes : plus d'un quart d'entre elles anticipent un retard dans le choix d'une plateforme. À ce jour, seulement 20 % des répondants savent quelle PDP ils vont choisir, tandis que 49 % déclarent ne connaître aucune PDP.

« Cette réforme, en articulant numérique, conformité et performance, est un levier de transformation majeur pour les entreprises. L'avenir de la gestion d'entreprise passe par cette facturation digitalisée. Notre mission, en tant qu'experts du numérique, est de traduire cette réforme en valeur ajoutée pour les TPE-PME et les cabinets d'expertise comptable qui les accompagnent et de rendre cette transition lisible, concrète et bénéfique pour tous. » conclut Benjamin Royoux, directeur d'ECMA.

À propos du baromètre

Le baromètre de la facturation électronique est conduit par OpinionWay pour le CNOEC et ECMA. L'édition 2025 repose sur un échantillon de 401 entreprises de moins de 250 salariés interrogées entre le 10 février et le 6 mars 2025.

Retrouvez en PJ les résultats détaillés du sondage

À propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 22 000 professionnels, 190 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion et le développement de la profession française d'expert-comptable.

À propos d'ECMA

Association loi 1901 créée à l'initiative du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables, ECMA est une structure dédiée à la production et la commercialisation de solutions numériques facilitant et sécurisant le quotidien de la profession d'expert-comptable.

Contact presse CNOEC

Julienne BOURDET

Agence Format

julienne.bourdet@agenceformat.com

06 09 88 97 70

Contacts presse ECMA

Pauline GRIFFON

p.griffon@open2europe.com

06 50 18 65 97

Yannis LADGHEM

y.ladghem@open2europe.com

01 55 02 15 28